

Nanterre, jeudi 17 octobre 2019.

## 129 M€ d'aides financières consacrées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie.

La commission des aides a examiné **940 projets** portés par des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie. Elle a délibéré dans le cadre de son programme d'interventions « Eau & climat » [2019-2024] et accordé **près de 129 M€** d'aides financières.

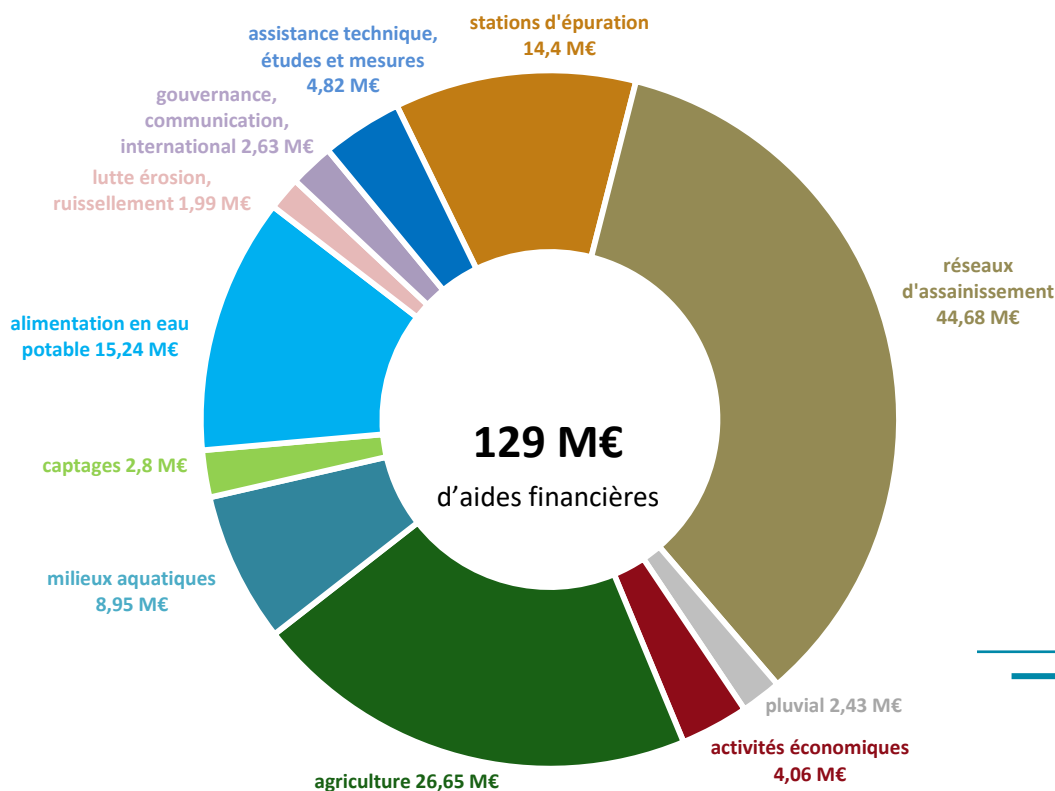
Le financement et la réalisation de ces projets s'inscrivent dans la mise en œuvre des objectifs des **Assises de l'eau**.

Pour cette commission :

- 3 M€ sont affectés à 56 actions pour **protéger les captages d'eau potable** ;
- 27 M€ sont destinés à **soutenir la transition agroécologique** ;
- 9 M€ financent 205 projets de **préservation de nos rivières et milieux humides**.



### Commission des aides : répartition par grand domaine, en M €.



**LES CONTRATS DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »** planifient à l'échelle locale un programme d'actions répondant à des enjeux du territoire. C'est un outil souple, adaptatif, fédérateur pour inscrire dans la durée les actions d'adaptation au changement climatique. Les différents acteurs sont signataires de la [charte d'adaptation au changement climatique](#) du bassin et s'engagent pour répondre à au moins 3 enjeux majeurs pour cette adaptation. L'agence finance prioritairement, les actions inscrites à ces contrats.

La commission des aides a également émis un avis favorable pour 3 nouveaux contrats territoriaux « Eau & climat » :

- Le contrat *Seine Amont* porté par l'EPAGE SEQUANA localisé en Côte d'Or et 26 acteurs, pour la protection des milieux aquatiques et humides, pour la préservation de la ressource en eau et des captages.
- Le contrat *Entreprises et environnement* de Champagne-Ardenne et Meuse, construit entre les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée et Corse d'une part et la confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services sur le territoire des Vallées de Marne. Un budget de 5,5 M€ sera consacré à ce contrat pour des actions de dépollution et d'économies d'eau dans l'artisanat.
- Le contrat *du Cotentin*, porté par la communauté d'agglomération du Cotentin dans le Nord du département de la Manche.

## ZOOM SUR 2 DES PROJETS VALIDÉS PAR LA COMMISSION.

### DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE), POUR UNE EAU DE QUALITÉ.

Les captages du **Tremblay Omonville** situés dans le département de l'Eure (76), sont classés prioritaires en raison de leur importance stratégique ; toutefois la ressource en eau de ces captages présente une concentration en nitrates très proche du seuil des 50 mg/l.

Afin d'éviter d'avoir à recourir à une usine de traitement des nitrates, **le Syndicat d'eau du Roumois et du plateau de Neubourg (SERPN)** initie une démarche préventive qui vise à accompagner les agriculteurs volontaires vers une évolution de leurs pratiques. Ces derniers s'engagent à ne pas dépasser le seuil de 60 unités d'azote à l'hectare en entrée d'hiver. En contrepartie de cet engagement et sur la base du résultat obtenu, le SERPN verse un paiement pour service environnemental composé d'une part individuelle et d'un bonus collectif. L'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne cette expérimentation à **hauteur de 80% soit 163 068 € d'aides financières.**

Dans le bassin Seine-Normandie, c'est le **1<sup>er</sup> dispositif opérationnel incluant des paiements pour services environnementaux aux agriculteurs**, conformément aux priorités des **Assises de l'eau et du plan biodiversité.**

### LUTTE CONTRE LES FUITES DANS LES RÉSEAUX.

**L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne USESA (02) – 567 500 € d'aides pour réhabiliter les réseaux de distribution d'eau potable de 4 communes classées en zone de revitalisation rurale.**

Un diagnostic de rendement conduit par l'USESA a mis en évidence de fortes disparités de performance de réseaux de distribution d'eau potable qui vont de 62% à 86% suivant les territoires. Les opérations concernent 15 900 habitants des communes de Château-Thierry, Montigny-lès-Condé, Viffort et Dhuys et Morin en Brie (Aisne), toutes classées en zone de revitalisation rurale.

**Les concours financiers s'élèvent à 567 500 € soit 40% des travaux retenus. La réduction des volumes prélevés est de 58 820 m<sup>3</sup>/an soit l'équivalent de 16 piscines olympiques économisées chaque année !**

## EN CHIFFRES...

La commission des aides, les résultats attendus.

Près de **129 M€**  
d'aides financières.

**244 km de**  
rivières renaturées  
ou restaurées.

**595 ha**  
DE ZONES HUMIDES  
restaurées.

**115 km de réseaux**  
d'assainissement  
créés ou modernisés.

**10 ouvrages**  
effacés ou équipés  
pour rétablir la continuité  
écologique des cours d'eau

**9**  
C'est le nombre de contrats  
« EAU & CLIMAT »  
présentés à la commission  
des aides en 2019.



LA COMMISSION DES AIDES du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme « Eau & climat » 2019-2024, adopté par le comité de bassin en décembre 2018. La commission des aides est composée de 17 administrateurs de l'agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants des usagers, 3 de l'Etat et 1 du personnel de l'agence. Cette commission a été présidée par Pierre Vogt (vice-président).

### CONTACT PRESSE

Marie-Anne  
PETIT-ANDRIANA.  
petit.marie-anne@aesn.fr  
06 61 58 91 74



Suivez notre actualité sur TWITTER  
[https://twitter.com/Seine\\_normandie](https://twitter.com/Seine_normandie)